

Descriptif de la formation

"Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle"

Table des matières

1.	Titre	2
2.	Domaine de compétence	2
3.	Aperçu des compétences	2
3.1.	Apprentissage et application des connaissances.....	2
3.2.	Tâches et exigences générales.....	2
3.3.	Communication.....	2
3.4.	Mobilité.....	3
3.5.	Soins personnels.....	3
3.6.	Vie à domicile.....	3
3.7.	Interactions et relations interpersonnelles.....	3
3.8.	Domaines importants de la vie.....	3
3.9.	Vie communautaire, sociale et civique.....	3
3.10.	Sensibilisation.....	3
4.	Dates	4
5.	Durée	4
6.	Coûts	4
7.	Conditions d'admission	5
8.	Modalités d'examen	5
9.	Stages	5
9.1.	Stage d'observation.....	5
9.2.	Stage pratique.....	5
10.	Certificat	5
11.	Vue d'ensemble	7

1. Titre

Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle.

2. Domaine de compétence

Les professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle sont habilité-e-s à conseiller et à soutenir les personnes atteintes d'une déficience visuelle dans différents domaines de la vie. Les besoins et les mesures de soutien sont définis en collaboration avec les clientes/clients sur la base d'évaluations visuelles préalables et de techniques apprises par d'autres professionnelles/professionnels.

Elles /Ils travaillent dans une organisation ou une institution dans laquelle elles/ils sont en contact quotidien avec des personnes concernées par une déficience visuelle.

Dans leur quotidien professionnel, elles/ils sont parfois aussi en déplacement. Les entretiens, les unités de soutien ou les mesures ont lieu au centre de consultation, au domicile des clientes/clients, dans des institutions, dans des structures d'accueil de l'enfance, à l'école, sur le lieu de travail ou dans un autre lieu approprié. Des séances en petits groupes ou individuelles sont possibles.

La collaboration interdisciplinaire avec des spécialistes des domaines de la pédagogie et du social et des expertes/experts en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles dans les domaines de la basse vision, de l'orientation et la mobilité ainsi que des activités de la vie journalière constituent un élément important de l'activité.

3. Aperçu des compétences

Les professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle soutiennent les clientes/clients dans les domaines suivants (selon l'International Classification of Functioning, Disability and Health ICF, adaptée) :

3.1. Apprentissage et application des connaissances

Les participantes/participants interprètent le rapport de basse vision, sensibilisent le personnel d'encadrement, soutiennent les clientes /les clients dans l'application des stratégies et techniques apprises et conseillent certains moyens auxiliaires.

3.2. Tâches et exigences générales

Les participantes/participants informent les clientes/les clients sur les offres et les partenaires existants et les mettent en contact avec ces derniers, si nécessaire. En outre, ils permettent aux clientes/clients de faire preuve d'efficacité personnelle en les laissant expérimenter. Ils transmettent aux clientes/clients des stratégies de compensation appropriées.

3.3. Communication

Les participantes/participants aident les clientes/clients à choisir des moyens d'aide et de communication électroniques ou des apps appropriées pour leur communication quotidienne. Elles/Ils montrent également la possibilité d'autres formes de communication

pour les personnes atteintes de surdité, de cécité ou de polyhandicap.

3.4. Mobilité

Les participantes/participants guident leur clientes/clients selon les règles de "l'accompagnement des personnes voyantes". Elles/ils guident les clientes/les clients à s'orienter dans une pièce isolée. Si nécessaire, elles/ils choisissent une canne de signalisation ou une canne d'appui appropriée et enseignent son utilisation. Elles/ils motivent les clientes/clients dans l'application des techniques apprises lors de l'enseignement O+M auprès d'une experte/d'un expert en réadaptation de personnes malvoyantes ou aveugles dans l'orientation O+M.

3.5. Soins personnels

Les participantes/participants élaborent des systèmes de rangement avec les clientes/clients. Elles/ils les guident pour l'entretien des vêtements, les achats, la préparation d'un repas simple ou l'habillage. Elles/ils aident les clientes/clients à appliquer les stratégies et techniques apprises lors des cours d'AVJ auprès d'une experte/d'un expert en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles dans la spécialisation AVJ.

3.6. Vie à domicile

Les participantes/les participants expliquent aux clientes/clients les fonctions de base de certains appareils ménagers et les aident à les utiliser de manière autonome. Elles/ils apposent des repères qui facilitent le quotidien et guident les clientes/clients dans le remplissage, la reconnaissance et la manipulation des médicaments solides. Elles/ils choisissent avec les client-e-s des applications ou des moyens auxiliaires appropriés.

3.7. Interactions et relations interpersonnelles

Les participantes/participants développent une communication adaptée. Elles/ils aident les clientes/clients à s'informer sur leur propre déficience visuelle et ses conséquences.

3.8. Domaines importants de la vie

Les participantes/participants analysent la situation dans différents domaines (par ex. lieu de travail, lieu d'habitation, etc.) afin de déterminer les dangers, les besoins spécifiques tels que l'éclairage, etc. Ils informent les clientes/clients des offres individuelles et des structures du système suisse du handicap.

3.9. Vie communautaire, sociale et civique

Les participantes/participants effectuent avec les organisateurs des analyses de faisabilité et de risques pour les excursions et sensibilisent les organisations de loisirs afin qu'elles puissent permettre l'inclusion des clientes/clients. Elles/ils les soutiennent dans l'entretien de contacts sociaux. Elles/ils informent les clientes/clients sur les multiples aspects du handicap visuel et les conseillent sur la manière de gérer leur handicap visuel ;

3.10. Sensibilisation

Les participantes/participants sensibilisent l'entourage privé de la cliente/du client à la déficience visuelle et à l'utilisation de moyens auxiliaires, ainsi que les spécialistes scolaires et les professionnelles/professionnels de l'apprentissage du travail avec une déficience visuelle.

4. Dates

2023+2024	Module de base y compris l'examen final	28 jours maximum plus l'examen
Février 2025	Module 1 (basse vision, communication)	4 jours
	Stage pratique (2h conseillées) Stage d'observation	
Mars 2025	Module 2 (orientation, mobilité et technologies de l'information et de la communication*1)	4 jours
	Stage pratique (4h conseillées) Stage d'observation	
Avril 2025	Module 3 (vie à domicile, smartphone)	4 jours
	Stage pratique (4h conseillées) Stage d'observation	
Juin 2025	Module 4 (sensibilisation, interaction, information, loisirs, collaboration, technologies de l'information et de la communication*2)	4 jours
	Stage pratique (4h conseillées) Stage d'observation	
Septembre 2025	Examens de certificat - Examen écrit - Examen pratique	1 jour individuel

5. Durée

Max. 28 jours de cours de base (conseil et inscription individuels)

- 16 jours de spécialisation " Professionnelles/professionnels de l'autonomisation de personnes atteintes de déficience visuelle " en l'espace de 6 mois
- 1 jour pour la réalisation des examens de certificat
- 5 heures de stage d'observation (de 60 minutes)
- 14 heures de stage pratique (de 60 minutes)
- Temps de préparation et de suivi/études personnelles individuelles pour les examens d'une durée d'environ 6 jours

6. Coûts

CHF 10'000 Module de base

CHF 5'970 membres UCBA/CHF 7'570 non-membres

Le prix total comprend les frais pour les documents de cours, les examens ainsi que le certificat.

7. Conditions d'admission

- Formation professionnelle achevée (minimum Certificat fédéral de capacité CFC)
- Emploi dans une institution qui travaille en grande partie avec des personnes malvoyantes
- Obtention du certificat du module de base

8. Modalités d'examen

L'examen final "Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle" comprend deux parties:

- Examen écrit (réflexion sur le stage d'observation/le stage pratique plus heures atteintes pour chacun)
- Examen pratique (film) avec réflexion

9. Stages

9.1. Stage d'observation

Les participantes/participants à la spécialisation "Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle" effectuent 5 heures d'observation sur le lieu de travail. Les heures d'observation organisées individuellement sont effectuées auprès d'une professionnelle/d'un professionnel ayant de l'expérience dans le travail avec des personnes déficientes visuelles. Une heure d'observation auprès d'un-e spécialiste de l'orientation et de la mobilité (O+M), de la basse vision (BV), des activités de la vie pratique (AVJ), d'une enseignante/un enseignant de smartphone et d'un-e spécialiste des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les heures d'observation prescrites comprennent le contact effectif avec les clientes/clients sans préparation ni suivi. Pendant le stage d'observation, les professionnelles/professionnels expérimenté-e-s travaillent activement avec les clientes/clients, les participantes/participants jouent un rôle d'observateur.

9.2. Stage pratique

Les participantes/participants à la spécialisation "Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle" suivent 14 heures de stage pratique et sont accompagné-e-s par une professionnelle/un professionnel qualifié-e qui a au moins 1 an d'expérience professionnelle dans le travail avec des personnes atteintes de déficience visuelle. Les heures de pratique pédagogique portent sur les thèmes (BV, O+M, AVJ et TIC). Les accompagnatrices/accompagnateurs de pratique participent à une formation en ligne obligatoire de 2 heures organisée par l'UCBA.

10. Certificat

Les conditions d'obtention du certificat " Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle" sont les suivantes :

- Examen écrit réussi (réflexion plus 5 heures d'observation et 14 heures de pratique d'enseignement).
- Examen pratique réussi
- Présence à au moins 80 % des jours de cours

11. Vue d'ensemble

	Durée	Conditions d'admission	Prix
Module de base	<p>Max. 28 jours</p> <p>Conseil et inscription individuels</p> <p>Temps de préparation et de suivi/étude individuelle pour les examens d'une durée d'env. 2 jours</p>	Aucune	<p>max. CHF 10'000* pour les organisations membres UCBA</p> <p>Certificat du module de base CHF 1100*</p>
Spécialisation "Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle"	<p>16 jours de présence pendant 6 mois (présence à 80% des cours)</p> <p>1 jour d'examen de certificat</p> <p>5 heures de stage d'observation (de 60 minutes)</p> <p>14 heures de pratique d'enseignement (de 60 minutes)</p> <p>Temps de préparation et de suivi/études personnelles individuelles pour les examens d'une durée d'environ 5 jours</p>	<p>Formation professionnelle achevée (minimum certificat fédéral de capacité CFC)</p> <p>Emploi dans une institution qui travaille en grande partie avec des personnes malvoyantes</p> <p>Obtention du certificat du module de base</p>	<p>Certificat "Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle"</p> <p>CHF 5'970/pour les organisations membres de l'UCBA</p> <p>CHF 7'570/pour les organisations non-membres</p> <p>Le prix total comprend les frais des examens de certificat ainsi que les documents de cours.</p>

Temporalité	Septembre 2023 à octobre 2024	Module de base
	4 novembre 2024	Examen écrit Module de base
	Jusqu'à fin décembre 2024	Travail écrit et présentation de cas écrite Module de base
	Février à juin 2025	Module 1-4 spécialisation "Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle"
	Septembre 2025	Examen de certificat "Professionnelles/professionnels en matière de déficience visuelle"

* Sous réserve de modification des prix.